



Lettre d'information n°02

Des Instructeurs et Formateurs

Le 08 novembre 2013



Transmission de la lettre

Afin que cette lettre soit lue par toute la population d'instructeurs, il est demandé de faire vérifier à vos clubs et sur le logiciel des licences que les instructeurs soient cochés dans la rubrique Qualifications. Cette fonction nous permet d'utiliser votre adresse pour vous transmettre des informations importantes relatives à votre fonction.

ATO

La commission Formation travaille avec la DGAC sur les ATO : Approved Training Organisation pour (*organisme de formation approuvée*). C'est un organisme approuvé par l'autorité qui lui permet de dispenser des formations en vue de la délivrance de licences de pilote, ainsi que des qualifications et des autorisations associées .

Pourquoi un ATO ?

Pour un Lithuanien, un Belge, un Polonais, un Grec, un Français, un Breton, un Alsacien, un Lorrain, un Basque, un Corse, c'est une même licence de pilote, un même niveau de délivrance, une même surveillance des écoles de formation et programmes et un même niveau de sécurité.

Afin de répondre à toutes ces exigences, un organisme de formation agréé fonctionnant sur le même schéma et le même principe a été créé : l'ATO ! .

La structure d'un ATO c'est :

- **Du personnel**, composé d'un Dirigeant responsable (DR) le président de l'association, d'un Head of training (HT) qui le chef pilote ou instructeur référent, d'un responsable SGS qui est le système de gestion de la sécurité, d'un responsable conformité, pouvant être le DR et d'instructeurs pour les formations.
- **Du matériel**, qui comprend une piste avec une manche à air, d'un lieu pour l'enseignement au sol et d'un planeur biplace école.
- **Une documentation** comprenant, le manuel d'organisation, le manuel d'exploitation, le manuel de formation et le manuel de système de gestion de la sécurité.

Liens :

- Mail du RPF:

rpf@ffvv.org

- Formation Homologuée des instructeurs:

[le lien:](#)

- Accès Site:

<http://lehcim54.fr>

- Site FFVV:

www.ffvv.org

- **Un archivage :** L'organisme doit établir un système d'archivage permettant un stockage et une traçabilité de toutes les activités de la formation. Les dossiers seront stockés de manière à en assurer la protection contre les dommages, l'altération et le vol.

*Pas d'affolement votre structure fonctionne déjà presque comme cela , sauf pour le SGS, et nous allons vous aider! .
(A suivre dans la prochaine édition.)*

Conversion des licences

Les discussions avec la DGAC sur la conversion de licences françaises en européennes se passent bien dans l'ensemble, mais nous attendons une confirmation.

- Le BPP avec l'autorisation campagne, convertible en SPL
- Le BPP sans l'autorisation campagne, convertible en SPL(restreint), restriction au vol en local
- ITP avec le module à l'enseignement de la campagne, convertible en FI(S)
- ITP sans le module à l'enseignement de la campagne, en discussion actuellement mais nous allons vers une conversion en FI(S) **limité** à n'enseigner que la formation de pilotage . Cette limitation ne sera valide que sur 3 ans à partir de 2015. Après l'ITP perdra certainement sa qualification.

Journée Sécurité Formation en Régions

Les journées sécurité en Régions se dérouleront à partir de décembre 2013: le 7 décembre à Aix en Provence, le 15 décembre à Nancy, le 11 janvier 2014 à Rennes, le 12 janvier à Paris, le 15 février à Orléans et le 01 mars à Toulouse. **Notez dans vos agendas.**